



Chambre
Nationale
de la
Batellerie
Artisanale

Etablissement
Public National
à caractère
Administratif

43, rue de la
Brèche aux Loups
75012 Paris
01.43.15.96.96
paris@cnbafluvial.fr
www.cnba-transportfluvial.fr

Michel DOURLENT
Président de la CNBA
43, rue de la brèche aux loups
75012 PARIS

Objet : délégation de signature

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre 3 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article R.4432-14 du Code des transports,

Je soussigné, Michel Dourlent, Président de la CNBA, né le 7 janvier 1965, donne par la présente pouvoir à Monsieur Didier Chamot, secrétaire général, né le 17 septembre 1982, afin qu'il puisse signer la liste des documents, ci-après énoncés, me concernant :

- L'ordre de mission pour l'année 2017 ;
- Les états de frais (frais de transport, frais de repas, frais d'hébergement états, etc..) valant demande de remboursement ;
- Les états des indemnités journalières de fonction ;
- Les états des frais de réception.

Ce pouvoir de signature est confié à M. Didier Chamot pour la durée limitée suivante : un an.

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature et conserve ma responsabilité pour les documents signés par le délégataire.

La présente délégation sera publiée au registre des actes, accessible sur le site Internet de la CNBA.

Fait à Paris le 23 mars 2017
(en 2 exemplaires originaux)

M. Michel Dourlent
(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Bon pour Pouvoir

M. Didier Chamot
(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »)

Bon pour acceptation de pouvoir